

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHAIRES Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Blanquefort - Pôle multimodal de Blanquefort - Programme régional des gares
et haltes TER Aquitaine Exercice 4 - Convention d'application pour
l'aménagement du pôle multimodal de Blanquefort - Avenant - Autorisation -
Signature**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Favoriser et améliorer l'intermodalité est l'un des enjeux majeurs à relever pour favoriser le développement durable des transports collectifs de voyageurs, et l'aménagement de pôles multimodaux en est l'un des moyens.

Il vise à adapter l'espace transport aux besoins des usagers par une organisation efficace (rabattements, correspondances entre modes de transport directes, faciles et lisibles, dimensionnement des accès, des espaces de circulation et de stationnement, accueil, information), tout en contribuant à l'insertion urbaine des complexes d'échanges.

La Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux et Bordeaux Métropole, autorité organisatrice des transports urbains, souhaitent offrir aux usagers des transports en commun des conditions de transports et d'échanges performantes, modernes et respectueuses de l'environnement.

Cette ambition de développement de l'intermodalité est soutenue par l'Union Européenne qui, dans le cadre du Programme « Compétitivité régionale et emploi Aquitaine 2007-2013 » promeut les modes durables de transports et de déplacements à travers le soutien aux pôles d'échanges.

La Région Aquitaine, la commune de Blanquefort, Bordeaux Métropole, l'Etat, la Société nationale de chemins de fer français et Réseau ferré de France se sont associés afin de réaliser des travaux d'aménagement du pôle intermodal de Blanquefort.

Par délibération n°2007/0779 en date du 26 octobre 2007, le Conseil de Communauté a retenu le principe de sa participation financière à la réalisation du pôle intermodal de Blanquefort pour un montant de 280 500 €HT correspondant à 16% du montant global de l'opération.

Une première phase de travaux a été réalisée. Néanmoins, au vu de l'arrivée future du Tram-train du Médoc en gare de Blanquefort, il a été jugé inapproprié par Bordeaux

Métropole de procéder à l'aménagement du parc de stationnement de 75 places prévu à la convention, l'emplacement prévu pour celui-ci étant dévolu à la station de Tram-train.

En accord avec nos partenaires, il a paru plus approprié de réaliser au titre du pôle intermodal un cheminement piétons et l'aménagement du parking dit provisoire en parking définitif.

Par ailleurs, la réalisation d'une passerelle dans le cadre du projet du Tram-train du Médoc constituant une opportunité de sécurisation de la traversée des voies, RFF devenu SNCF Réseau propose de rendre possible l'accès aux quais depuis la passerelle et de ce fait, supprimer le passage planchéié sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le montant des travaux était estimé précédemment sur la base d'études préalables, aux conditions économiques d'avril 2007.

Le plan de financement du projet approuvé s'établissait comme suit :

Périmètre MOA	Budget /MOA	CRA		ETAT		RFF		SNCF		Bordeaux Métropole		Commune		FEDER	
SNCF	665 000	279 250	42%	20 000	4%			166 250	25%					199 500	30%
Commune	200 000	66 000	33%	8 000	4%							66 000	33%	60 000	30%
RFF	39 000	25 350	65%	3 900	10%	5 850	15%					3 900	10%		
Bordeaux Métropole	850 000	280 500	33%	34 000	4%					280 500	33%			255 000	30%
Total	1 754 000	651 100	37,1%	65 900	3,8%	5 850	0,3%	166 250	9,5%	280 500	16%	69 900	4%	514 500	29,3%

Depuis cette estimation, l'opération a fait l'objet pour les quatre maîtrises d'ouvrage :

- d'études détaillées,
- de réajustement de programmes,
- de consultations d'entreprises,
- d'études d'exécution,
- de travaux.

Il est donc proposé de passer un avenant n°1 à la convention du 23 mai 2008 afin :

- de modifier et compléter la consistance de l'opération,
- d'actualiser le budget de l'opération et sa répartition afin de tenir compte :
 - . de l'actualisation des prix et des résultats des consultations d'entreprises,

- . du montant de la subvention du Fonds européen de développement régional obtenue ou attendue au titre du programme 2007-2013,
- . de l'évolution du coût de l'opération due aux modifications de la consistance de l'opération,
- de réactualiser le planning de l'opération,
- d'annuler le programme des travaux sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Conformément à l'article 5.4 de la convention précitée, les modalités de financement de chaque partenaire ont été revues afin de prendre en compte les modifications de programme et les évolutions des coûts.

Dans cet avenant n°1, les participations financières des partenaires au projet s'établissent désormais conformément à la décomposition suivante :

Périmètre de la maîtrise d'ouvrage de la SNCF devenue SNCF Mobilités :

La maîtrise d'ouvrage SNCF Mobilités est inchangée. Elle comprend :

- démolition du bâtiment annexe côté gare,
- déplacement bungalow,
- organisation de la vente provisoire,
- création d'un auvent latéral,
- agrandissement du vestibule,
- reconfiguration des ailes sud et nord, déplacement de la tisanerie et reprise de l'accès au logement,
- accessibilité aux Personnes à mobilité réduite du bâtiment et des équipements,
- revêtement acoustique du vestibule,
- reprise de l'éclairage interne et externe,
- aménagement de la zone d'attente confortable,
- signalétique Transports express régional Aquitaine,
- identification gare et information voyageur,
- création d'un abri vélo sécurisé,
- rénovation des façades,
- remplacement des menuiseries,
- mobilier urbain des quais : bancs, poubelles,
- signalétique de quai.

L'ensemble des dépenses sous maîtrise d'ouvrage SNCF Mobilités est inchangé :

Financeur	Conseil régional	ETAT	SNCF Mobilités	FEDER	Total
Participation	279 250	20000	166 250	199 500	665 000
Soit	42%	4%	25%	30%	100%

Périmètre de la maîtrise d'ouvrage de RFF devenu SNCF Réseau :

La maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau comprenant la pose de clôture, l'implantation d'un abri voyageurs de 6 places et le renouvellement du passage planchié est supprimée.

Périmètre de maîtrise d'ouvrage de La Cub devenue Bordeaux Métropole :

La maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole est remplacée comme suit. Elle comprend :

Travaux déjà réalisés prévus à la convention initiale :

- l'aménagement d'espaces de stationnement provisoires (entre la mise en place du cadencement et la livraison du pôle d'échanges).
- La création du parvis.
- L'aménagement de la rue de la Gare (partie Nord entre J Duvert et la gare).
- La mise en place d'un espace d'accostage des bus.
- L'aménagement de stationnement des taxis.

Travaux complémentaires :

- la mise en place d'une station VCUB. Celle-ci sera déplacée dans le cadre des travaux du Tram-train.
- L'aménagement d'un cheminement doux de la gare en direction du centre-ville au droit de la parcelle initialement prévue pour le parking définitif.
- L'aménagement du parking provisoire en parking définitif (30 places véhicules légers dont une réservée aux personnes à mobilité réduite et des places deux roues motorisés).
- La création d'une place de stationnement complémentaire rue de la Gare et le maintien de la place destinée aux taxis.

L'aménagement du parc de stationnement de 75 places tel qu'inscrit à la convention initiale ne sera pas réalisé, l'emplacement prévu étant destiné à être occupé par une station du Tram-train.

Par ailleurs, la participation du FEDER a été réévaluée à 156 382,59 €HT amenant chaque co-financeur à réviser sa contribution au prorata de sa participation.

L'ensemble des dépenses sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole se décompose désormais comme suit :

<i>Nature des prestations</i>	<i>Montant en euros HT</i>
Travaux réalisés avant la mise en service du pôle	510 169,53 € (dépenses effectives ou en cours de règlement)
Réalisation du cheminement piétons	52 300 € (estimation)
Transformation du parking provisoire en parking définitif	85 701,33 € (dépenses effectives)
TOTAL	648 170,86 € HT

Le montant estimatif de la partie réalisation du cheminement piétons exprimé en €HT est établi aux conditions économiques de juin 2014.

La répartition financière se répartit comme suit :

Les montants sont exprimés en euros hors taxes (€HT).

Financeur	Région Aquitaine	ETAT	Bordeaux Métropole	FEDER	Total
Participation	231 843,04	28 102,19	231 843,04	156 382,59	648 170,86
Soit	35,77%	4,33%	35,77%	24,13%	100%

Périmètre de maîtrise d'ouvrage de la commune :

La maîtrise d'ouvrage de la commune est inchangée.

Elle comprend :

- l'éclairage urbain,
- les espaces verts,
- les toilettes.

Le montant de la partie sous maîtrise d'ouvrage commune est revu à la baisse, exprimé en € HT, à la date de fin de travaux, elle se décompose comme suit :

Financeur	Région Aquitaine	ETAT	Ville	FEDER	Total
Participation	48 377	5 863	48 379	43 979	146 598
Soit	33%	4%	33%	30 %	100%

Totaux tous périmètres confondus :

Les montants sont exprimés en euros hors taxes.

Périmètre MOA	Budget /MOA	CRA		ETAT		SNCF Mobilités		Bordeaux Métropole		Commune		FEDER	
SNCF Mobilités	665 000	279 250	42%	20 000	4%	166 250	25%					199 500	30%
Commune	146 598	48 377	33%	5 863	4%					48 379	33%	43 979	30%
Bordeaux Métropole	648 170,86	231 843,04	35,77%	28 102,19	4,33%			231 843,04	35,77%			156 382,59	24,13%
Total	1 459 768,86	559 470,04	38,33%	53 965,19	3,70%	166 250	11,39%	231 843,04	15,88%	48 379	3,31%	399 861,59	27,39%

Entre le montant de la convention initiale et celui au titre de l'avenant n°1, la participation métropolitaine passe de 280 500 € HT à 231 843,04 € HT, soit une diminution de 48 656,96 € HT (s'agissant d'une participation forfaitaire, aucune TVA ne s'applique sur ces montants).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2003/1535 du Conseil régional d'Aquitaine du 7 juillet 2003 portant adoption de la convention cadre Etat-Région pour la mise en œuvre du programme quinquennal de modernisation des gares à vocation régionale et la convention cadre signée le 2 octobre 2003,

VU la délibération n°2007/0216 du Conseil de Communauté en date du 30 mars 2007 portant sur les modalités d'intervention de la Communauté urbaine sur les pôles d'échanges multimodaux,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2007/0779 en date du 26 octobre 2007 approuvant les modalités concernant la réalisation et le financement du pôle multimodal de Blanquefort,

VU la convention attributive de subvention FEDER du 21/01/2011,

VU l'avenant n°1 à la convention du 21/01/2011 concernant le projet de pôle intermodal de Blanquefort prorogeant les dates de durée de l'opération et d'éligibilité des dépenses au titre du fonds FEDER,

VU la convention en date du 23 mai 2008 d'application pour l'aménagement du pôle multimodal de Blanquefort – programme quinquennal de modernisation des gares et points d'arrêts TER Aquitaine,

VU la délibération n° 15-079 en date du 29 juin 2015 du conseil municipal de Blanquefort,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : les modalités concernant la réalisation et la modification du plan de financement du pôle multimodal de Blanquefort sont approuvées conformément à la répartition précitée : soit une participation à hauteur de 231 843,04 € TTC pour Bordeaux Métropole ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention d'application en date du 23 mai 2008 relative à la réalisation et au financement du pôle multimodal de Blanquefort entre la Région Aquitaine, l'Etat, la commune de Blanquefort, SNCF Réseau, SNCF Mobilités et notre établissement ;

Article 3 : les conséquences budgétaires du présent avenant seront imputées sur le budget principal opération 05P119O002 « Pôle multimodal - Blanquefort » - Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 822.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT